

VILLE DE ROYAN

Arrondissement de ROCHEFORT

Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Décembre 1956

Le huit Décembre 1956 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUSSET Max, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN, CASTELNAU, COUZINET, GAUSSSEL, BARROT, LAURENT, C'UNIL, BARRIERE GUILLAUD, DOMEcq, ETCHEBER, POUGET, BOURDEILLE, NARTEAU, Melle FOUCHE, MM. CHAMBOULAN, GRUSSENMEYER, DUFOUR, ROCHEDEREUX, COU-NIL EDOUARD, PAPEAU, GUICHAGUA

Représentés : M. Brotreau par M. Reutin

M. Etcheber a été élu secrétaire

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Secrétaire faisant connaître que la délibération du Conseil Municipal transformant en subvention l'avance de 2.500.000 francs consentie au C.G.D.P. ne prend pas compte de l'avance de 500.000 francs faite en 1954. Le Comité des Fêtes disposent d'un avoir de 1 million environ, il demande que le remboursement soit effectué

Le Conseil Municipal

Vu les propositions de la Commission des Finances
décide

- que le remboursement de l'avance de 500.000 francs consentie au Comité Général des Fêtes de Royan en 1954 sera effectué par prélevement sur la subvention qui sera accordée pour 1957 lors du mandatement de cette dernière.

Adopté à l'unanimité moins 1 voix contre.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et en susdit
ont signé au registre MM. les membres présents

Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE

Rochefort s/Mer le 9 Janv. 1957
Le Sous-Préfet : Illisible.



POUR COPIE CONFORME
Royan, le 14 Janvier 1957
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

fbrey